

Conseil Exécutif du 08 juillet 2011

DELIBERATION N°184/2011

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION
A L'ASSOCIATION DES OUVRIERS SPECIALISES DOCKERS
DU PORT DE SAINT-PIERRE**

- PREMIERE DOTATION AU TITRE DE 2011 -

LE CONSEIL EXECUTIF TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON

VU la loi organique n° 2007-223 et la loi n° 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M52 ;

VU la convention pour le versement d'un concours financier en faveur de l'association des ouvriers spécialisés dockers du port de Saint-Pierre signée le 22 décembre 2008, notamment son article 2, et ses avenants 1 et 2 ;

VU le rapport de présentation générale du Budget Primitif 2011 ;

VU la délibération n° 59/2011 du 29 mars 2011 et notamment son article 3, donnant délégation au Conseil Exécutif pour l'attribution des crédits de subventions destinés aux associations et autres organismes et votés au titre du rapport de présentation générale du Budget Primitif 2011 dans la limite des crédits inscrits au chapitre 65 ;

VU la délibération n° 134/2011 du 1^{er} juin 2011 du budget supplémentaire 2011 – Budget Principal - et notamment son article 3, donnant délégation au Conseil Exécutif pour l'attribution des crédits de subventions destinés aux associations et autres organismes et votés au titre du rapport de présentation générale du Budget Supplémentaire 2011 – Budget Principal - dans la limite des crédits inscrits aux chapitres 204 et 65 ;

SUR le rapport de son Président,

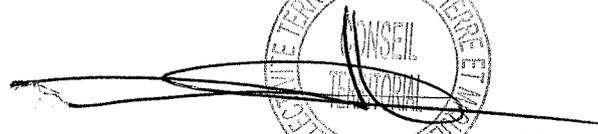
**APRES EN AVOIR DELIBERE
A ADOPTE LA DELIBERATION DONT LA TENEUR SUIT**

ARTICLE 1 : Le Conseil Territorial décide d'attribuer une subvention de fonctionnement de 310 000 € à l'association des ouvriers spécialisés dockers du port de Saint-Pierre et autorise le Président à signer l'avenant n°3 à la convention susvisée et à conclure avec l'association subventionnée.

ARTICLE 2 : Les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront prélevés sur le budget territorial 2011 – Chapitre 65 - Nature 6574 – Fonction 58 (ligne de crédit : 13232).

Adopté

- 5 voix pour
- 0 voix contre
- 0 abstention(s)
- Membres du C.E. : 8
- Membres présents : 5
- Membres votants : 5

Le Président,

Stéphane ARTANO

SAINT-PIERRE et MIQUELON
Reçu à la Préfecture
Le **12** JUL. 2011



Approuvé en Conseil exécutif du 08 juillet 2011

**CONVENTION POUR LE VERSEMENT D'UN CONCOURS FINANCIER
AU TITRE DE L'ANNEE 2011 – PREMIERE DOTATION
EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION DES OUVRIERS SPECIALISES DOCKERS
DU PORT DE SAINT-PIERRE
- AVENANT N°3 -**

ENTRE :

L'Association des ouvriers spécialisés dockers du port de Saint-Pierre, représentée par sa Présidente,

D'UNE PART,

ET :

La Collectivité Territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon, représentée par son Président

D'AUTRE PART,

VU la convention pour le versement d'un concours financier en faveur de l'association des ouvriers dockers du port de Saint-Pierre en date du 22 décembre 2008 et ses avenants n°1 et n° 2 ;

VU le vote du budget primitif territorial 2011 en séance du 29 mars 2011 ;

VU le vote du budget supplémentaire 2011 en séance 1^{er} juin 2011 ;

VU la délibération n°184/2011 attribuant une subvention à l'association des ouvriers spécialisés dockers du port de Saint-Pierre adoptée par le Conseil Exécutif du 08 juillet 2011 ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

Pour l'année 2011, la Collectivité alloue une subvention de 310 000 € à l'association.

Le montant de la subvention sera révisé sur l'exercice après examen des justificatifs financiers transmis par l'association.

ARTICLE 2 : MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

La subvention sera versée conformément aux dispositions de l'article 3 de la convention initiale.

ARTICLE 3 : RENOUVELLEMENT DE LA SUBVENTION

La subvention devra être expressément sollicitée chaque année par l'association.

A cet effet, elle complétera le formulaire de demande de subvention qui lui sera adressé par la Collectivité avant le 15 octobre 2011.

Fait à Saint-Pierre, le
(en 2 exemplaires originaux)

La Présidente de l'association,

Le Président du Conseil Territorial,

Monique WALSH.

Stéphane ARTANO.